



**VILLE de COUBRON**  
Seine-Saint-Denis

1 sur 5

Coubron, le 18 JANVIER 2019

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 17 janvier.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 20h40

### **Étaient présents :**

Ludovic TORO, Franck MANGION, Caroline BRUN, Jean-Claude ANTIGA, Denise AZOUGARH, Jean-Louis ALEXANDRE, Françoise THEVENIN, Jean-Yves CONNAN, Maires Adjoints,  
Claude SPIQUEL, Evelyne GUERIN, Conseillers Délégués,  
Monique PICQUOT-MICHEL, Patricia ROBIDA, Mélanie LE SAUTER, Pascal COMMEAUX, Olivier MATO, Henri-Philippe CONGAR, Conseillers Municipaux.

### **Absents excusés représentés :**

Christine HOURT donne pouvoir à Franck MANGION  
Jacques PLAISANT donne pouvoir à Evelyne GUERIN  
Julien MOLINA donne pouvoir à Mélanie LE SAUTER  
Claire BOUCQ donne pouvoir à Jean-Yves CONNAN  
Brian GLADIN donne pouvoir à Patricia ROBIDA  
Laureen COLLGON donne pouvoir à Monique PICQUOT-MICHEL  
Sébastien GASPARD donne pouvoir à Pascal COMMEAUX  
Daniel ALMAGRIDA donne pouvoir à Henri-Philippe CONGAR  
Palmira DIAS PACHECO donne pouvoir à Ludovic TORO

### **Absents excusés non représentés :**

Julien FERRAND  
Gérard AUGER

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire désigne Franck MANGION.

### **II/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Pas d'observation.

## **1/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**RAPPORTEUR : Ludovic TORO**

Ludovic TORO explique que les missions dévolues au poste de gestionnaire carrière & paie se complexifient en raison des évolutions réglementaires, juridiques et structurelles : mise en place du prélèvement à la source, mise en place du RIFSEEP, application du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), le Compte Personnel de Formation, ou encore la coordination des projets Ressources Humaines au niveau territorial. De plus, étant donné le besoin en personnel qualifié pour assurer ces missions, il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet qui est en fait une transformation d'un poste existant.

Ludovic TORO, rajoute que le poste est actuellement occupé par un rédacteur, et qu'il fera l'objet d'une suppression lors d'une prochaine séance du Comité Technique.

**PAS D'OBSERVATION**

**VOTE :**

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

## **2/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT AU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**

**Rapporteur : Franck MANGION**

Franck MANGION explique les objectifs des Contrats d'Aménagement Régional de la Région d'Ile-de-France permettant d'aider les communes de plus de 2 000 habitants à entreprendre un aménagement cohérent de leur cadre de vie. Il précise le montant maximum de la participation régionale qui est plafonnée à 1 millions d'euros.

Franck MANGION rajoute que ce contrat, a pour objet la réalisation de trois opérations qui sont : le réaménagement du rez-de-chaussée de la Maison de la Nature pour un montant de 267 400 € HT ; la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour un montant de 862 509 € HT ; la création d'une Médiathèque municipale pour un montant de 392 048 € HT. Il stipule ainsi que le montant total des travaux s'élève à 1 521 957 € HT.

De plus, Franck MANGION précise que ces projets sont déjà subventionnés à 50% mais que nous essayons d'obtenir le maximum autorisé, soit 70 % : le dossier a déjà été présenté à la Région pour pré-validation.

Franck MANGION souhaite finir en remerciant les services administratifs.

Ludovic TORO rajoute que le Trésor Public s'est prononcé favorablement sur les projets formulés par la commune de Coubron, au vu de sa gestion financière.

**PAS D'OBSERVATION**

**VOTE :**Pour : **25 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

**3/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PUBLICS ET TERRITOIRES »****RAPPORTEUR : Franck MANGION**

Franck MANGION rappelle que dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement pour la période 2014-2017, la Caisse d'Allocations Familiales a soutenu financièrement les projets aux besoins des territoires et aux besoins spécifiques des familles.

Franck MANGION rajoute que la ville de Coubron a répondu à l'appel à projets concernant le volet « permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant et des accueils de loisirs sans hébergement », et que la Caisse d'Allocations familiales a réaffirmé son engagement financier auprès des gestionnaires pour la période 2018-2022. A ce titre, un financement de 12 000 € est attribué à notre ville pour l'année 2018.

Franck MANGION précise que le montant total des financements accordés ne pourra excéder 80 % du coût annuel du projet et l'aide financière sera soumise à communication d'une fiche de suivi ainsi que d'un bilan qualitatif du projet.

**PAS D'OBSERVATION****VOTE :**Pour : **25 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

**4/ PLAN MERCREDI****RAPPORTEUR : Franck MANGION**

Franck MANGION explique qu'un nouveau dispositif proposé par le Ministre de l'Education Nationale intitulé « Plan Mercredi » est applicable depuis la rentrée 2018, et que celui-ci consiste à améliorer et diversifier la qualité des activités proposées aux enfants hors temps scolaires.

Franck MANGION rajoute qu'il est donc proposé d'établir un Projet Educatif de Territoire (PEdT) pour entériner ce plan. Lors de la réforme des rythmes scolaires en 2014, la Municipalité avait déjà souscrit à un PEdT. Il est donc proposé de présenter un PEdT N° 2 retraçant cette nouvelle mise en place. Pour que ce PEdT obtienne le label « Plan Mercredi », il doit respecter la charte qualité définie par le Ministère de l'Education Nationale et les activités doivent s'inscrire dans les thèmes suivants : culture, nature et sport. Une convention supplémentaire sera aussi établie entre les partenaires institutionnels et permettra à la collectivité de bénéficier d'un financement de la Caisse d'Allocations Familiales.

Franck MANGION précise que la prestation de service ordinaire d'un montant actuel de 0.54 cents par heure et par enfant sera réévaluée à 1 € par heure et par enfant.



**PAS D'OBSERVATION**

**VOTE :**

Pour : **25 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

#### **5/ SEJOURS ETE « TOOTAZIMUT »**

**RAPPORTEUR : Franck MANGION**

Franck MANGION rappelle que depuis sept ans, la Municipalité permet aux jeunes coubronnais de partir en colonie avec l'organisme « Tootazimut ».

Franck MANGION rajoute que dans le cadre de notre Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales, ces séjours ne sont plus subventionnés, mais que la Municipalité souhaite néanmoins proposer aux familles Coubronnaises des séjours de qualité pour les enfants de 6 à 17 ans.

**PAS D'OBSERVATION**

**VOTE :**

Pour : **25 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

#### **6/ DEMANDE MODIFICATIVE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIM 2018 - TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET D'ETANCHEITE SUR LA TOITURE TERRASSE DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL BERT – TRANCHE 2**

**RAPPORTEUR : Jean-Claude ANTIGA**

Jean-Claude ANTIGA rappelle que le 20 juin 2018, une délibération N°18/025 a été prise pour autoriser la recherche de subventions au titre du FIM 2018 pour 4 dossiers.

Jean-Claude ANTIGA rajoute que le dossier N°1 « Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité sur toiture terrasse de l'école maternelle P. Bert – tranche 2 » doit être modifié afin de demander un financement de 49,17% et non plus de 35% comme cela était proposé dans la délibération N°18/025 du 20 juin 2018. Ainsi, l'opération serait ainsi équilibrée avec un taux de financement de 80% grâce au financement DETR de 27 500 € (30,83%).

**PAS D'OBSERVATION**

**VOTE :**

Pour : **25 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

## **7/ AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) CROULT-ENGHIEU-VIEILLE MER**

***RAPPORTEUR : Jean-Yves CONNAN***

*Gérard AUGER arrive en cours de séance, à 20h50, et prend ainsi part au vote pour ce point.*

Jean-Yves CONNAN explique que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer a été adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 28 septembre 2018, et qu'il se divise en 6 objectifs.

- Objectifs 1 : Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques ;
- Objectifs 2 : Rééquilibrer les fonctions hydraulique, écologique et paysagère des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social ;
- Objectif 3 : Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles ;
- Objectif 4 : Développer des usages créateurs de lien social autour de l'eau ;
- Objectif 5 : Engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages ;
- -Objectif 6 : Organiser et faire vivre la gouvernance du SAGE.

Ce schéma est actuellement en phase de consultation des personnes publiques et organismes concernés par ce projet.

Jean-Yves CONNAN rajoute qu'aucun coût ne sera engendré pour la commune de Coubron.

Jean-Yves CONNAN précise qu'il est simplement demandé à l'assemblée délibérante de donner son avis sur le projet de schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer.

### ***PAS D'OBSERVATION***

#### **VOTE :**

Pour : **26 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire lève la séance à 21h05

**Le secrétaire de séance**  
**Franck MANGION**



**Le Maire,**  
**Conseiller Régional d'Ile- de- France**  
**Vice-Président de Grand Paris Grand Est**  
**Ludovic TORO**



